

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 10 h 55 m.

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Explication des abréviations
admisses pour les indications
de service.

D urgent
RP réponse payée
CR accusé de réception
LC télégramme différé
NLT lettre - télégramme
TC collationnement

Voie d'acheminement :

off/m/3

Indications de service taxées :

Adresse :

subprovi Kigali subprovi
une subprovi Kigali ops
Kazouza poste ngazi ops une ops ngazi

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à

Orshota

le 24

à 11 h. 00 m.

N° 62/61 afz mots

ops nyungu ops Kigali ops biemba ops thangu
poste Costantini ops Ruhengeri ops Kibungu
ops Kungu - 30024/fust priere corriger comme
rebuzenzi fils usha nyuma original
de Kungu territoire abashika preneur col
250
Kungu ops preneur nase et bin nase
nyuma une Kazouza le 23 janvier
OPS

Ruhengeri



7052